

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LANGEADOIS

Séance du Lundi 8 octobre 2012
Au CLSH de Siaugues Saint Marie

Présents : Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD, Chantal FARIGOULE GUEY, Eliane CHANY, Catherine JAMMES, Maguy BOUCHE, Aline MICHEL, Annie PLANTIN, Mathilde PIGEON et Christiane LONJON et Mrs Franck NOEL-BARON, Jean-Paul PASCAL, Joseph VISSAC, Joseph TORRENT, Franck MASSEBOEUF, Denis FOURY, Jean-Marc CHASSEFEYRE, Alain CUSSAC, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, Jean-Michel DURAND, Marc VANDER WINDT, Serge ROCHER, El Hadj Ahmed MEDHEB, Louis BARTHELEMY, Robert CHAUSSE, Gilles RUAT, Roger PORTAL et Hervé HUGON.

Représenté : M. Jean-Pierre KREMBSER par Gérard VISSAC

Excusé : M. Jean-Hervé AMBLARD.

Absents : Mrs Bernard VISSAC, Stéphane VISSAC, Didier MARTIN et Guy BRUSTEL.

Assistés également : Melle Caroline SCHELL, M. Pierre-Olivier MALARTRE et M. Eric AUBERT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse ROUBAUD



1- Validation du précédent CR

Finances, programmation et travaux

2- Adoption d'un avenant N°2 au lot Terrassement – VRD de la halle des sports

Développement économique, agriculture et tourisme

3- Adoption de la convention de rejet des eaux usées de la ZAE de Chambaret

4- Vente au SECCOM à l'euro symbolique d'un terrain de la ZAE de Chambaret pour la construction d'une pépinière artisanale

5- Présentation du rapport d'activités 2011 du SECCOM

6- Présentation du rapport d'activités 2011 du SMAT du Haut-Allier

Environnement, cadre de vie, solidarités et actions sociales

7- Approbation du dossier et des périmètres de la Zone de Développement Eolien du Langeadois

8- Création d'un logement d'urgence

9- Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Auvergne pour le projet de transport à la demande

Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport

- 10- Adaptation du dispositif d'aides aux internes pour le transport scolaire
- 11- Renouvellement de la convention avec l'école de musique et de danse Mélodica pour l'année 2012/2013
- 12- Réajustement de l'aide financière attribuée à l'école de musique et de danse Mélodica pour l'année 2011/2012

- 13- Questions diverses



Le Conseil Communautaire est accueilli par le Maire de la Commune de Siaugues Sainte Marie qui souhaite la bienvenue à l'assemblée délibérante.

Le Président ouvre la séance du Conseil et accueille Mme Eliane CHANY, nouvelle déléguée communautaire de la Commune de Mazeyrat d'Allier qui souhaite participer à la Commission des Finances, programmation et travaux.

Le Président donne lecture au Conseil des PV des Bureaux du 13 juillet et 7 septembre 2012. Il donne des précisions complémentaires sur les 2 points suivants :

- Médiathèque : la Commune de Langeac va désigner dans les prochaines semaines une équipe de maîtrise d'œuvre pour élaborer le projet architectural sur l'ancienne école du quai.

- Projet de fusion : suite à la dernière réunion de la CDCi, le Président rapporte que le Préfet prendra son arrêté de périmètre des nouvelles communautés avant le 31/12/2012 comme le prévoit la loi. Les communes auront alors 3 mois pour délibérer sur la fusion ou non des 2 collectivités. Une nouvelle rencontre entre les deux Présidents est prévue le 18 octobre à l'initiative du Préfet.

L'assemblée communautaire accepte à l'unanimité que la désignation d'un nouveau référent culturel du Territoire du Pays de La Fayette soit désigné au titre des questions diverses.

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD est désignée secrétaire de séance.



1 - VALIDATION DU PRECEDENT CR

Le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 29 juin 2012 est adopté à l'unanimité des présents.

2 - ADOPTION D'UN AVENANT N°2 AU LOT TERRASSEMENT – VRD DE LA HALLE DES SPORTS

Le Président précise que sur le chantier de la Halle des Sports aucun lot Espace vert n'a été prévu au marché. L'avenant présenté prévoit du terrassement complémentaire et la création d'espace vert pour un montant de 17 330.93 € HT.

Il est validé à l'unanimité des présents.

3 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE REJET DES EAUX USEES DE LA ZAE DE CHAMBARET

La ZAE de Chambaret est raccordée au réseau d'assainissement collectif de la zone de Langeac à l'exception de quelques parcelles qui sont en ANC. Une convention pour acceptation des rejets d'eaux usées dans le réseau d'assainissement de Langeac doit être passée avec VEOLIA fermier de la Commune.

La délibération est adoptée par 28 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION (M. Franck MASSEBOEUF).

4 - VENTE AU SECCOM A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN DE LA ZAE DE CHAMBARET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PEPINIERE ARTISANALE

Le Président du SECCOM présente le projet de pépinière : construction d'un bâtiment à vocation artisanale de 600 m², découpé en 4 lots. Coût prévisionnel 550 K€, toiture photovoltaïque. Estimation des loyers environ 2€/m² si les subventions prévues sont obtenues. Début des travaux en 2013.

Le Président de la Communauté propose à l'assemblée de vendre à l'euro symbolique le terrain d'assiette du projet au SECCOM soit environ 2 318 m²

Mme Aline MICHEL demande quel est le coût pour la Communauté du terrain cédé ?

Le Président répond que le terrain est vendu 12 € le m² (soit 27 816 €).

La délibération est adoptée par 27 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Mme Aline MICHEL et M. Franck MASSEBOEUF).

5 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2011 AU SECCOM

Le Président du SECCOM projette et commente le rapport d'activités 2011 du Syndicat. Il retrace les actions et projets portés par le SECCOM et met en avant le bilan en termes d'entreprises créées, d'emplois créés et de chiffres d'affaires générés par les entreprises installées par le SECCOM.

M. Franck MASSEBOEUF demande à quoi correspondent les 68 400 € de charges de personnel et ce que représente la quote part de la Communauté dans le budget du SECCOM.

Pour les charges du personnel, le Président du SECCOM apportera des précisions à l'occasion du prochain Conseil. En ce qui concerne la quote part de la Communauté au budget de fonctionnement du SECCOM, elle représente la somme actuelle de 59 000 €.

6 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2011 DU SMAT DU HAUT-ALLIER

Le Président présente aux délégués communautaires le rapport d'activités 2011 du SMAT par grandes missions : SAGE, Natura 2000, Tourisme, Patrimoine et Culture, animation du programme LEADER et les perspectives de création du PNR Haut-Allier.

M. Franck MASSEBOEUF regrette que le budget détaillé ne figure pas dans le document budgétaire transmis. Il souhaite connaître la participation de la Communauté de Communes du Langeadois.

Le Président avance le chiffre de 3.20 € par habitant soit 26 310 €.

7 - APPROBATION DU DOSSIER ET DES PERIMETRES DE LA ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN DU LANGEADOIS

M. Denis FOURY se retire de l'assemblée délibérante le temps de la délibération.

Le Président de la Communauté présente le projet de délibération qui a fait l'objet de modifications et d'ajustements suite à la version présentée lors du dernier Conseil Communautaire. Il rappelle que les secteurs concernés sont toujours les secteurs 2, partie Vissac Auteyrac et le secteur 4, Siaugues Sainte Marie. La règle sur la répartition de la fiscalité a évolué puisqu'elle sera égale entre la Commune d'implantation et la Communauté de Communes du Langeadois et que les 2 entités s'engagent à une redistribution à part égale d'une partie de la fiscalité en faveur des Communes de la Communauté impactées par le projet éolien.

Mme Aline MICHEL demande si l'ouverture du projet participatif concernera tous les habitants du territoire ou simplement ceux de la Commune où les éoliennes seront implantées ?

M. Gilles RUAT souhaite que la Communauté ne dépose pas de ZDE suite aux modifications législatives annoncées par le gouvernement (ZDE plus obligatoire). Il pense qu'il est préférable de travailler le dossier avec un privé pour ensuite déposer le dossier ensemble.

Le Président revient sur le contexte législatif qui effectivement pourrait revenir sur certains aspects du cadre réglementaire lié au développement de l'éolien mais il pense que la ZDE constitue un cadre de travail pour la Communauté avec un zonage arrêté, avec un projet participatif et une règle fiscale, et qu'elle doit être déposée. Il confirme également que la participation sera ouverte à tous les habitants du territoire.

M. Robert CHAUSSE rejoint le Président et confirme qu'il faut déposer la ZDE et avancer sur les étapes suivantes qui concernent la maîtrise du foncier et les capacités réelles des secteurs retenus.

Pour M. Roger PORTAL, la loi n'est pas encore votée et les décrets pas encore adoptés. Il souhaite revenir sur la délibération et propose que l'on rajoute au paragraphe :

« DECIDE que le projet éolien du territoire sera réalisé sous la forme d'un projet participatif avec implantation des collectivités territoriales (en particulier les communes)... »

« ADOPTE la règle suivante : En faveur des communes de la Communauté de Communes situées à proximité et impactées par le projet éolien »

Après discussion et intégration des modifications demandées par M. Roger PORTAL, le Président soumet au vote la délibération qui est adoptée par 27 POUR, 0 ABSTENTION et 1 CONTRE (M. Gilles RUAT).

8 - CREATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE

M. Denis FOURY regagne l'assemblée délibérante.

Mme Maguy BOUCHE présente le dispositif du logement social d'urgence qui consiste à proposer des solutions de logement sur une courte durée à des familles en situation d'urgence. L'équipement et la gestion du logement seraient à la charge de la Communauté de Communes du Langeadois avec une aide de l'Etat en contrepartie.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

9 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE POUR LE PROJET DE TRANSPORT A LA DEMANDE

La délibération est présentée par Pierre-Olivier MALARTRE qui rappelle les grands principes du projet de transport à la demande :

- Une fréquence hebdomadaire déterminée par secteur géographique en fonction des jours exprimés par les Communes
- Un système de tickets taxi libre d'utilisation

Le système est proposé à titre expérimental pour une durée d'un an. La Région Auvergne est sollicitée pour une intervention estimée à 31 149 €.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

10 - ADOPTION DU DISPOSITIF D'AIDES AUX INTERNES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Mme Annie PLANTIN présente le nouveau dispositif d'aide aux élèves internes qui prévoit d'augmenter le plafond de l'aide à 120 € par an et par élève et de simplifier sa procédure de mise en œuvre. Elle dresse le bilan de l'aide 2011/2012 qui a été versée à 27 élèves.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

10 bis - AUTORISATION POUR LA SIGATURE ET LA NOTIFICATION DU CONTRAT DE PESTATION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE DU CIRCUIT 304.11

Le circuit 304.11 qui dessert les Communes de Mazeyrat d'Allier et de Saint Arcons d'Allier a été attribué pour 1 an à la société MIGRATOUR pour un tarif journalier de 152 € 55.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

11 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE MELODICA POUR L'ANNEE 2012/2013.

M. Denis FOURY détaille le projet de renouvellement de la convention avec Mélodica pour l'année 2012/2013. Il souligne que compte tenu de difficultés financières, l'association percevra pour l'exercice 2012/2013 une aide exceptionnelle de la Communauté plafonnée à 10 000 € sous réserve de conditions particulières, à laquelle s'ajoute l'aide annuelle fixée à 28 347 €.

M. Jean-Marc CHASSEFEYRE souhaite qu'un rapport d'activités annuel soit fourni à la Communauté.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

12 - REAJUSTEMENT DE L'AIDE FINANCIERE ATTRIBUEE A L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE MELODICA POUR L'ANNEE 2011/2012.

M. Denis FOURY présente la demande de réajustement de l'aide communautaire 2011/2012 attribuée à Mélodica compte tenu d'un surcoût à l'animation musicale dans les écoles et à la non perception de l'aide départementale sur le poste de DUMISTE. L'aide complémentaire versée est fixée à 5 917 € 74.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

13 - QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait part au Conseil de la démission du poste de conseiller culturel territorial au Pays de La Fayette de Mme Valérie GAILLARD. Il prend acte des candidatures de Mme Chantal FARIGOULE et M. Pierre BENOIST. Après le désistement de Mme Chantal FARIGOULE c'est M. Pierre BENOIST qui est désigné à l'unanimité des présents.



↳ La séance du Conseil Communautaire est levée à 23h15.

Fait à Langeac,
Le 5 Novembre 2012

La secrétaire de séance,



Marie-Thérèse ROUBAUD

Le Président,



Franck NOEL-BARON

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site Internet et panneau d'affichage de la C.C.L.